



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**ARRETE**

**relatif à l'octroi de l'agrément de réviseur coopératif à une personne physique**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu le décret n° 2015-562 du 20 mai 2015 relatif au Conseil supérieur de la coopération ;

Vu le décret n° 2015-706 du 22 juin 2015 relatif aux conditions d'agrément des réviseurs coopératifs et aux conditions et modalités d'exercice de leurs fonctions, modifié par le décret n° 2019-1383 du 18 décembre 2019 portant déconcentration de certaines décisions administratives, notamment son article 6 ;

Vu les principes et normes de la révision coopérative discutés et adoptés par le Conseil supérieur de la coopération dans ses délibérations des 18 février 2016 et 3 octobre 2016 ;

Vu la demande d'agrément déposée par M. Yoann GENY, demeurant 208, rue de Brest à Rennes (35.000)

Vu l'avis du bureau du Conseil supérieur de la coopération,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Il est délivré à M. Yoann GENY, demeurant 208, rue de Brest à Rennes (35.000), un agrément pour effectuer les opérations de révision coopérative selon les modalités prévues aux articles 25-1 à 25-4 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 susvisée.

Cet agrément lui permet d'effectuer les missions de révision pour les sociétés coopératives de production (SCOP), les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et les sociétés coopératives d'habitants.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et la Directrice régionale de la DREETS Bretagne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

RENNES, le **29 JUIN 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la Directrice régionale  
de la DREETS Bretagne,  
La Directrice régionale adjointe